

Informations de base	
2020/2152(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2019 : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	
Subject	
8.70.03.09 Décharge 2019	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	08/09/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CHINNICI Caterina (S&D)	01/10/2020
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/06/2020	Publication du document de base non-légal	COM(2020)0288 	

15/09/2020	Announce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2021	Vote en commission		
30/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0086/2021	
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0176/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2152(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/03861

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE657.213	12/01/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE661.916	25/02/2021	
Amendements déposés en commission		PE680.800	04/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0086/2021	30/03/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0176/2021	28/04/2021	Résumé

Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	05793/2021	05/02/2021		

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2020)0288 	29/06/2020		

Acte final	
Budget 2021/1568 JO L 340 24.09.2021, p. 0203	

Décharge 2019 : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

2020/2152(DEC) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 563 voix pour, 85 contre et 50 abstentions, de **donner décharge** au directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 557 voix pour, 92 contre et 42 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2018 était de 22.871.576,30 EUR, ce qui représente une légère diminution de 0,39% par rapport à 2018.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2019 ont permis d'atteindre un taux d'exécution du budget de 100 %, soit le même taux qu'en 2018. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été faible, à 78,20 %, ce qui représente une augmentation de 2,51 % par rapport à 2018.

Le Parlement a noté que, selon le rapport de la Cour, les reports de crédits engagés étaient élevés pour les dépenses de fonctionnement, principalement en raison de la nature des activités qui incluent le financement d'études s'étendant sur plusieurs mois et souvent au-delà de la fin de l'année. L'Agence a introduit des procédures de planification pour contrôler les délais inévitables entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements. La planification budgétaire et son cycle d'exécution devraient être améliorés selon le Parlement.

Autres observations

Le Parlement a formulé une série d'observations concernant la performance, les conflits d'intérêts et les contrôles internes. En particulier, il a noté ce qui suit :

- le système de mesure de la performance et les indicateurs clés de performance devraient être régulièrement revus et mis à jour en vue d'améliorer sa stratégie et la planification de ses activités;
- l'Agence devrait accroître la coopération et les échanges de bonnes pratiques avec d'autres agences de l'UE en vue d'améliorer l'efficacité (ressources humaines, gestion des bâtiments, services informatiques et sécurité);
- l'Agence devrait pouvoir émettre des avis sur les propositions législatives de sa propre initiative et dans tous les domaines des droits protégés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, y compris les questions de coopération judiciaire et policière en matière pénale;
- au 31 décembre 2019, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 98,61 %, avec 71 agents temporaires nommés sur les 72 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'UE (contre 72 postes autorisés en 2018);
- l'équilibre entre les sexes a été atteint parmi les cadres supérieurs (3 hommes et 3 femmes) et le personnel en général (50 % d'hommes et 50 % de femmes);
- un code de bonne conduite administrative a été mis en place pour son personnel ainsi qu'un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts. Une formation obligatoire est également dispensée sur la lutte contre le harcèlement, l'éthique et l'intégrité.